



**SELARL KALIACT HUISSIERS PROVENCE CÔTE D'AZUR**  
*Frédéric ANGOT - Blandine THOMAS - Etienne*  
*VALERO Commissaires de Justice Associés*  
63 Rue Edmont Poupée, BP 17 - 83601 FREJUS CEDEX  
Tel : 04.94.44.52.60 - Fax : 04.94.44.52.65 - Web :  
[www.encheres83.fr](http://www.encheres83.fr)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**CATALOGUE**

**Vente du jeudi 12 septembre 2024 à 14h30**

**Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.**

N°	Description	Estimations	
1	Vapozone facial Cidems 707A	40 €	60 €
1	Oxyderme , Soins anti-âge du derme à l'oxygénation hyperbarique	1 000 €	1 500 €
1	Lot de 12 chaises dont 6 chaises bistrot assise ronde en bois et 6 chaises bistrot assise carrée	80 €	120 €
2	lot de 8 tabourets métalliques gris état neuf	80 €	120 €
3	lot de 10 chaises métalliques dont 8 grises et 2 noires état neuf	100 €	150 €
4	Table haute rectangulaire plateau bois clair pied central rectangulaire métal noir 140x40x114	60 €	80 €
5	paire de manges-debout plateaux ronds bois clair pied central métal noir diam 75, Ht 114	80 €	120 €
6	paire de tables rectangulaires plateaux bois clair, pieds métalliques rectangulaires centraux noires 120x60	50 €	70 €
7	lot de 11 tables rondes plateau bois clair pied métal central noir diam 75 Ht 76	200 €	400 €
8	meuble/console rectangulaire contemporain bois clair plateau en verre 4 tiroirs avec frein pour fermeture	70 €	100 €
9	lot de 3 luminaires suspension noirs	40 €	60 €
10	lot de 3 luminaires suspensions jaunes	4 €	60 €
11	paire de luminaires avec plafonnier (forme de nuage) anti-bruit	110 €	140 €
12	meuble en bois noir sur roulettes contenant une poubelle de snack 54x56x125	100 €	150 €
13	meuble en bois noir sur roulettes contenant une poubelle de snack 54x56x125	100 €	150 €
14	lot d'objets de déco et 7 plantes artificielles	60 €	80 €
15	étagères métallique noire sections rectangulaires 250x30x35	40 €	60 €
16	important comptoir bois+carrelage+verre châssis métal noir et blanc 196x80x177	150 €	200 €
17	lot de 4 caméras @ihua avec enregistreur wifi	80 €	120 €
18	caisse écran tactile HP modèle HSTNN-DA12S avec tablette Apple modèle BCGA1489, tiroir,souris, imprim	450 €	600 €
19	monnayeur Glory CI-10X	1 500 €	3 000 €
20	escabeau Tubesca Kolos 5 marches alu noir état neuf	100 €	180 €
21	poubelle inox sur roulettes commande à pied	20 €	40 €
22	lot de petit matériel et accessoires avec plateaux de service, bacs gastro inox et pvc alimentaire, carafes i	150 €	200 €
23	lot de 2 distributeurs de savon et de papier	5 €	10 €
24	distributeur de savon Ecolab	60 €	100 €
25	distributeur de thé Tablecraft	100 €	200 €
26	bac à farine en pvc alimentaire sur roulettes avec couvercle incliné	20 €	30 €
27	micro ondes Mandine MMO 020 DBM-20 noir	60 €	80 €
28	étiqueteuse pour DLC e-pack hygiène avec imprimante Brother DT	150 €	200 €
29	balance Steinberg SBSZW 3001H	5 €	10 €
30	batteur Maxima planetary 7L MPM7-4372 avec 3 bols inox	150 €	200 €

31	cafetière filtre Bravilor Bonamat MDN2-031 avec deuxième broc de service	80 €	120 €
32	blender Blendtec Fourside connoisseur 825 modèle ICB 5 avec jarre supplémentaire très bon état	500 €	800 €
33	blender Blendtec fourside Connoisseur 825 modèle ICB 5 avec jarre supplémentaire. Très bon état	500 €	800 €
34	étagère inox 4 plans 150x46x153	90 €	150 €
35	étagère inox avec équerres 180x30	70 €	90 €
36	paire de petites étagères inox avec équerres 50x30	50 €	70 €
37	frigo top professionnel GGM Gstro modèle HF200	100 €	200 €
38	congélateur coffre Tensaï avec serrure et clés 110x70x87	140 €	300 €
39	armoire négative inox Technitalia gold HF 600SS sur roulettes 65x84x205 année 2022	500 €	850 €
40	armoire inox réfrigérée positive Technitalia gold HR600SS année 2022 65x84x205	500 €	850 €
41	banque de présentation réfrigérée Jordao année 2021 modèle daisy VTFI 1875 CG-2P comprenant 2 étagères	750 €	2 000 €
42	machine à glaçons Technitalia class T75 70x66x91 état neuf	700 €	1 000 €
43	table réfrigérée horizontale inox noir 2 portes TEFCOLD CBC 210 147x52x86	300 €	600 €
44	table de travail réfrigérée inox horizontale 3 portes Technitalia MRG 200A année 2022	800 €	1 500 €
45	table de travail réfrigérée inox horizontale 3 portes Technitalia MRG 200A année 2022	800 €	1 300 €
46	table de travail inox horizontale réfrigérée Technitalia MRG250AS 4 portes avec évier intégré année 2022	1 200 €	2 000 €
47	four Technitalia maestroline mixte air pulsé 10 niveaux GN1/1 modèle FMLD 1061 année 2022 87x80x107	1 500 €	2 000 €
48	support de four inox 2 portes 90x91x82	150 €	250 €
49	lave-verres Elletrobar modèle Pluvia 240DG 47x60x69 année 2020	350 €	850 €
50	lave vaisselle Technitalia K50MPV année 2022	700 €	1 400 €
51	plonge monobac avec mélangeur et douche 120x70x97	100 €	200 €
52	échelle de boulangerie à roulettes avec 10 plaques + 9 plaques à muffins très bon état	150 €	200 €
65	lot bas de pantalons survêtements environ 35 pièces de marque SUPER DRY	700 €	1 200 €
66	lot environ 40 jeans homme de marque SUPER DRY Neufs	1 000 €	1 500 €
67	lot environ 70 chemises hiver neufs de type bucheron SUPER DRY	750 €	1 500 €
68	lot environ 100 t shirts essential coton bio homme neufs de marque SUPER DRY	750 €	1 500 €
69	lot environ 100 t shirts essential coton bio homme neufs de marque SUPER DRY	750 €	1 500 €
70	lot environ 100 t shirts essential coton bio homme neufs de marque SUPER DRY	750 €	1 500 €
71	lot environ 90 t shirts a motif homme neufs de marque SUPER DRY	900 €	1 800 €
72	lot environ 90 t shirts a motif homme neufs de marque SUPER DRY	900 €	1 800 €
73	lot d'environ 110 polos et pulls homme neufs différents de marque SUPER DRY	2 400 €	4 000 €
74	lot d'environ 70 sweats a capuches différents motifs homme neufs de marque SUPER DRY	1 500 €	2 500 €
75	lot d'environ 65 sweats essential a capuche homme neufs de marque SUPER DRY	1 400 €	2 500 €

76	lot d'environ 40 doudounes et dont 4 polaires homme neufs de marque SUPER DRY	1 200 €	2 500 €
77	lot d'environ 100 pulls, et t shirts femme neufs de marque SUPER DRY	2 000 €	4 000 €
78	lot d environ 80 sweats et pantalon jogging femme neufs de marque SUPER DRY	1 800 €	2 800 €
79	lot d'nviron 50 robes shorts jean et jeans FEMME neufs de marque SUPER DRY	900 €	1 500 €
80	lot d'environ 15 doudounes longues et 10 doudounes manteau femme neufs de marque SUPER DRY	1 000 €	1 800 €
81	lot d'environ 25 doudounes classiques et sans manche femme neufs de marque SUPER DRY	1 400 €	2 000 €
82	lot d'environ 30 sacs a dos divers neufs de marque SUPER DRY	700 €	1 200 €
83	lot d'nviron 100 echarpes, bonnets, gants neufs de marque SUPER DRY	600 €	1 200 €
98	Machine à projeter MINIJET 80	500 €	2 000 €
99	echaffaudage 8 m tubesca cross 180	200 €	400 €
100	machine a projeter	700 €	1 000 €
101	groupe electrogene	100 €	300 €
102	Un pouce de manutention	1 200 €	2 000 €
103	Un. Pulvérisateur pulse Fog mini max plus	300 €	600 €
104	Un. Chariot pulvérisateur.	160 €	250 €
105	Une plaque vibrante Mikasa	200 €	300 €
107	Une rampe alu 3, 5tonnes	100 €	250 €
108	Une remorque lider robust avec ridelles double essieux - immatriculée FR1000792 PA	800 €	1 000 €
109	Une brouette à moteur 540kg	1 000 €	1 500 €
110	Une mini-pelle sur chaine bobcat E85- 2013- deux chenilles neuves - avec40000lame de niveleuse	35 000 €	45 000 €
111	Un peugeot expert AQ 814 EC- 188065 km- année 2008 avec carte grise et3500une clé	3 000 €	5 000 €
114	Citroën jumpy GE-276-HM BMP DECORATION 245705kms diesel	3 000 €	5 000 €
115	Peugeot partner frigo 14171kms GJ-005-WC	25 000 €	30 000 €
116	Jeep Compass longitude FZ-609-RR Diesel 6 cv BVM 5 portes 12/2020 36566 kms	22 000 €	26 000 €

## CONDITIONS DE VENTE

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'enchérir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la SELARL KALIACT HUISSIERS CÔTE D'AZUR ou d'une caution de 500€ en espèces  
Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " Adjugé ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 11,90% HT, soit 14.28% T.T.C. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité.

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE. Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel

Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement. ENLEVEMENT DES OBJETS OU DES MATERIAUX:

(prescriptions à remettre aux adjudicataires en deux exemplaires dont un à conserver signé et paraphé)

Les machines et leurs installations (réservoirs, tuyauteries, fosses, etc ) sont vendues avec leur contenu :

L'acquéreur devra prendre en charge la vidange, le pompage, le conditionnement, le transport et le traitement des produits chimiques, huiles ou autres qu'elles contiennent et ce dans le respect de la législation et des règlements en vigueur. Il devra fournir tous justificatifs.

Sont exclus de la vente :

- Les bâtiments quelle que soit leur nature,
- Tous les organes scellés dans les bâtiments
- Les réseaux de protection d'incendie et le réseau éclairage dûment identifiés
- Toutes les parties considérées comme immeuble par destination
- Les transformateurs de tous types (à huile, secs, etc ..... ) qu'ils soient attachés aux bâtiments ou aux machines
- Les cellules électriques
- Les armoires électriques qui ne seraient pas liées exclusivement aux machines
- Tous les matériels portant une étiquettes "PAS A VENDRE"

Il est interdit aux acquéreurs de revendre sur place tout ou partie des lots.

Préalablement aux opérations de démontage, les acquéreurs devront obtenir toutes les autorisations nécessaires notamment administratives ou réglementaires.

Les acquéreurs devront souscrire une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour tous les risques liés notamment à l'enlèvement, au démontage, à la manutention et au transport des installations et du matériel. Cette police devra également couvrir les dommages et leurs conséquences qui pourraient être causés aux immeubles et aux tiers. Cette garantie devra aussi couvrir tous les risques liés à l'environnement.

Les acquéreurs assumeront la responsabilité de leurs préposés, de tout éventuel sous-traitant et toute éventuelle personne physique ou morale qui interviendrait sur le site avec leur accord fut il tacite.

Les acquéreurs devront notamment s'assurer de la non dégradation des sols et des bâtiments, que ces dégradations soient de leur fait ou celui de tiers.

A cet effet, ils mettront en oeuvre tout moyen qu'ils jugeront nécessaire.

Les frais de démontage et les dommages de toutes sortes pouvant en résulter sont à la charge des adjudicataires.

Les acquéreurs devront enlever leurs lots dans les règles de l'art, il ne devront en aucun cas porter atteinte aux immeubles ainsi qu'à l'état des sols.

L'enlèvement devra se faire dans le respect de la législation en vigueur notamment en matière de Sécurité et du Droit du Travail ainsi que du Code de l'Environnement.

Il est fait interdiction à toute personne de :

- Consommer des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'usine
- Fumer sur l'ensemble du site
- D'utiliser tout matériel ou équipement l'usine
- D'utiliser les monte charges
- D'utiliser ou de se raccorder au réseau électrique existant

Les seules véhicules autorisés à circuler sur le parc de l'usine seront ceux affectés au chargement des matériels vendus. Aucun véhicule ne devra être stationné le long des bâtiments.

Les adjudicataires ne pourront prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de la maçonnerie.

Les acquéreurs devront prendre toutes les précautions utiles et notamment mettre en place tous les moyens et matériels de prévention des risques et de lutte contre l'incendie et la pollution.

Aucun produit ne devra être rejeté à l'égout (produits chimiques, huiles, etc...). Tous les déchets industriels (banals et spéciaux) générés par le démontage, l'emballage et la vidange des éléments de machine devront être éliminés par des sociétés agréées (pour les déchets industriels spéciaux, une copie des bordereaux de suivi des déchets industriels sera fournie). Les coûts d'élimination de ces déchets sont à la charge des acquéreurs. Le chantier devra être maintenu propre et les déchets récupérés (huiles de vidanges, produits chimiques, gravats, emballages, etc) 2

Travaux par points chauds : avant tout travail de soudure, de découpage ou nécessitant la mise en oeuvre d'une flamme, l'acquéreur devra disposer à portée de main d'un moyen de lutte contre le feu : extincteur approprié. Des écrans protecteurs seront judicieusement disposés pour éviter les coups d'arc au personnel évoluant à proximité. Le matériel de soudure et découpage utilisé devra être en parfait état.

L'utilisation de matériel de soudure et oxycoupage : les bouteilles, pleines ou vides, seront placées sur des chariots spéciaux ou stockées verticalement et amarrées pour éviter leurs chutes. Elles ne devront jamais être stockées près de sources de chaleur. Le matériel devra correspondre aux normes de sécurité en vigueur (clapet anti retour sur les liaisons gaz).

Pour les travaux effectués en hauteur, l'utilisation d'une nacelle ou d'une plate forme de travail sera prioritaire et le port de harnais de sécurité obligatoire. Si pour des raisons d'encombrement, l'utilisation de ces appareils n'est pas possible, il faudra prendre une échelle qu'il faudra attacher et se munir d'un harnais de sécurité dont le point d'ancrage est situé au-dessus de la tête.

Toute intervention sur une conduite, un raccord, une vanne, un câble ne devra être entreprise qu'après avoir pris toutes précautions en vue de garantir la sécurité des opérations.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

**Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :** Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

**Livraisons dans l'Union Européenne :** Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

**Exportations hors de l'union européenne:** L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SELARL KALIACT HUISSIERS CÔTE

**D'AZUR 63 RUE EDMOND POUPE BP 17 83601 FREJUS CEDEX** comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.<Etud\_Ad

---

---